

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN – Mme GORRIZ - Mme QUET – M DIVOL - M. EL ATTAR. - M. IPSILANTI - M. RAYBAUD et M. VINOLO -

Pouvoirs d'Aline GUYONNAUD à Monique FERRAT – de Laure ESNEE à Cyril GILLES et de Nadège ALLOSIO à Yanis ISPILANTI

Absents : Véronique TRIVEZ- Nathalie FAUVEAUX.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Ce sont les comptes rendus de gestion de l'année 2018

Commune :

En investissement les dépenses se sont élevées à 951.230,01 € et à 1.629.808,38 € avec la reprise du déficit et les recettes à 929.408,70 € soit un déficit de 700.399,68 € couvert par l'excédent en fonctionnement.

Les principaux achats : maison BERTRAND : 155.000 € - Terrain Gerday Parking 81.000 € + 2391 € Notaire - Table d'orientation au Château : 6.240 € - Monument funéraire 2.520 € -

.Eclairage salle des tentures 5.347 € - Arrosage au Stade : 3.264 € - Signalétique : 1.452 € -

Illuminations de Noël : 2.220 € et 10.151 € de Plantations arbres

A la cuisine : 11.216 € : 1 sauteuse gaz 6.336 € – 1 frigo armoire 2.820 € et 2059 € de petit matériel.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1.639.376,97 € et les recettes à 2.317.994,57 €, le résultat propre à 2018 est de 678.617,60 €. C'est la capacité d'investissement de la commune.

Cinéma : Tarif inchangé depuis la création en 2001 soit 15 ans - 5 € et 3 € pour les enfants et les jeunes, les étudiants, les personnes défavorisées.

Les séances du mardi restent assumées par des bénévoles : Olga BOFILL, Yves CHAULET, Jean-Michel PILOD, Eric PERROIS, Bertrand et Michèle PELATANT qu'il convient de remercier chaleureusement. Une séance par mois est consacrée au club du 3eme âge tout en étant ouverte à tous et les séances se sont multipliées

Le Conseil départemental a apporté 5000 € de subvention et le CNC pour le classement « Art et Essai » 11.605 €.

Service assainissement :

Le résultat 2018 sur l'exercice est excédentaire globalement de 15.823,82 €.

Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales – Baisse de 50 % de la TFNB:

Le maire rappelle son inquiétude quant à l'avenir de l'agriculture locale et nationale. Une véritable tragédie agricole se joue actuellement et tous les moyens doivent être mise en œuvre pour aider les paysans. Dans cette optique il propose au conseil de baisser significativement le taux de la taxe foncière non bâti : « C'est un acte de résistance ! Un soutien fort doit leur être apporté même si tout seul, nous ne les sauverons pas. C'est monstrueux un village ou disparaissent les paysans ». La taxation élevée du non-bâti n'a pas été, comme on pouvait l'espérer, un élément moteur pour la remise en culture des terres en friche, il faut le reconnaître et aujourd'hui « changer notre fusil d'épaule ». Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 70 en 1988 à 42 en 2000 puis 26 en 2010 pour atteindre aujourd'hui seulement 22. Une baisse de 50% du taux est proposée. Le Conseil à l'unanimité décide de baisser de 50% le taux de la taxe foncière non bâtie et de le fixer à 35.41 %.

Le taux de la taxe d'habitation 12,9 % et du Foncier bâti 16,11 % restent inchangés.

LES BUDGETS 2019 : Ce sont les actes fondamentaux d'une collectivité puisqu'ils définissent les orientations de gestion d'une année.

Budget 2019	fonctionnement	investissement	total
Commune	5.069.251	4.452.363	9.521.614
assainissement	182.122	417.764	599.886
cinema	85.073	14.900,25	99.973,25
Zone d'activites	377.353	465.000	842.353
TOTAL	5.713.799	5.350.027,25	11.063.826,25

Le Conseil rappelle sa colère face au désengagement de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement continue de baisser cette année. Sans cette baisse un effort aurait pu être fait par la commune sur le taux de la taxe foncière bâtie.

En 2013, cette dotation s'élevait à 234.000 € elle est de 81.069 € cette année.

Les recettes liées aux services en régie sont stables, le choix de non augmentation a été effectué pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs...

Le Conseil vote les subventions suivantes

- 200€ à la Croix Rouge Française
- 5.000 € à l'association Plein Cadre pour l'organisation du Festival de Jazz
- 20.000€ à l'association CHANT LIBRE pour l'organisation du Festival « BARJAC m'en chante, chansons de caractère ».
- 1.000 € à l'Amical Club Bouliste Barjacois
- 400 € à l'Association LASCIFAREMI pour l'organisation de concerts de musique baroque.
- 800 € au Tennis Club Barjacois pour l'organisation de son 7eme « Tournoi Open »

Acquisitions véhicules : Acquisition d'un aspirateur électrique mobile pour l'entretien des rues du village et d'un véhicule électrique.

Travaux rue du Bouc : Approbation du projet et demande de subventions :

Le dossier de réhabilitation de la Rue du bouc qui comprend le revêtement de surface, les réseaux électriques, d'éclairage Public, de téléphonie, d'assainissement et d'eau potable pour un montant estimatif total de 620.300 € HT est approuvé à l'unanimité et les subventions susceptibles d'être obtenues seront demandées.

Acquisitions parcelles le Cornier :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de M. Marc RAOUX et de Mme Henriette GUIBERT une proposition de vente au prix de 15 € le m² de leurs parcelles de terrains sises au Cornier et cadastrées section C N°213.217.876 et 877 pour une superficie totale de 2ha38a1ca, prix total de 357.165 €. Ces parcelles sont situées en zone IIAU (à urbaniser) du P.L.U. Le service de France Domaine a également évalué ces parcelles à 15 € du m².

Considérant la situation de ces terrains à proximité immédiate du centre du village et l'intérêt patrimonial de l'acquisition par la commune de cette propriété, le conseil à l'unanimité est favorable à cet achat.

Projet Pare-Ballon au Stade : Approbation du projet estimé à 25.000 € TTC et demande de subvention au Fonds d'aide au football amateur.

Marchés Voirie : Afin de solder le marché voirie de 2016, les chemins dits Viougeas et chemin du Planas sont remplacés par chemin Mas de Vignon et Chemin Casanada/Coste. Approbation d'un avenant sur le marché viabilisation de la crèche pour 4.955 € HT correspondant à travaux supplémentaires en espaces verts.

Admission en non-valeur : de 1.898,10 € sur le budget assainissement selon l'état de produits non recouvrable émis par la Trésorerie.

Remboursement Téléphone personnel Communal : remboursement de 15 €/mois étendu au personnel du Cinéma.

Adhésion et engagement pour la gestion durable de la forêt : sur les 52 hectares de pins noir. Adhésion de 85 €/an afin de mieux valoriser les bois vendus qui auront ainsi le label PEFC. Ce label est une garantie pour le consommateur que le produit acheté est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Questions diverses :

Le maire informe le Conseil que le Tribunal Administratif de Nîmes vient de rejeter la requête de Mme Anne-Marie HENIN et M. Marc PLISSART concernant l'exercice du droit de préemption par la commune sur l'olivieraie de M. BERTRAND. Le tribunal a notamment reconnu l'intérêt général de cette décision de préemption.

C'est une bonne nouvelle pour la cuisine centrale, la production d'huile communale va en être renforcée.

La séance est levée à 20 Heures.

Le Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Maulet', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.06.2019

PRESENTS : M. CHAULET - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN – Mme GUYONNAUD – Mme GORRIZ - Mme QUET – Mme ALLOSIO - M. EL ATTAR. - M. RAYBAUD

Pouvoirs de Yanis ISPILANTI à J.L PRAUX

Absente excusée : Olga BOFILL

Absents : Mme FAUVEAUX – Mme TRIVEZ – Mme ESNEE – M DIVOL – M. VINOLO.

Transfert Compétences eau et assainissement communauté de Communes :

Considérant la loi NOTRE portant réforme territoriale qui démantèle entre autre le service public communal

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2018 réaffirmant son opposition au transfert eau et assainissement

Considérant l'article 1^{er} de la loi 2018-702 du 3.08.2018 permettant aux communautés de communes le report de l'une ou de ces deux compétences au plus tard le 1^{er} janvier 2026

Le conseil municipal à l'unanimité,

Déclare : « Nous n'avons pas été élus pour jeter par-dessus bord les 3 /4 des devoirs que les populations nous ont confiées en 2014. Les élus communautaires n'ont pas été fléchés en connaissance de tout ce qui devait leur être confié. La mise à mort des communes s'accompagne d'un déni de démocratie. Les populations ne se sont JAMAIS prononcées et sont tenues de plus en plus à distance. »

Réaffirme son opposition à ce transfert et à tous les transferts vidant les communes tant administrativement que financièrement. Comme Maître Cornille d'Alphonse DAUDET, les maires n'auront plus de grains à moudre et feront du folklore...un dernier acte avant leur disparition. »

Modifications Statuts Communauté de communes : La délibération de la Communauté des Communes portant modifications des statuts est approuvée à l'unanimité. Principales modifications : la suppression de la prestation de service pour la collecte des ordures ménagères du hameau de Landes à Montclus » et la convention avec la Com Com du pays des Vans pour un accompagnement administratif, pédagogique et artistique pour la création d'une école de musique.

Affectation Maison de l'ancienne Poste et Œuvre Pierre BRUN : Achetée en 2018 au prix de 155.000 € la propriété communale de l'ancienne poste a déjà fait l'objet d'un relevé architectural complet qui a permis d'identifier 3 étages bien distincts : la partie sous-toiture, le rez-de-chaussée au niveau de l'avenue Chaillot et le rez-de-jardin au niveau de la place Charles Guynet, cette partie représentant un ensemble de très belles caves voûtées. Pour envisager la rénovation totale de cet immeuble il convient avant tout d'en définir sa vocation future.

L'affectation du dernier étage en 2 ou 3 logements meublés a recueilli le consensus, pour le rez-de-jardin un nettoyage des voûtes a été fait, les portes consolidées et un éclairage mis en place, sa destination en Maison de l'Art pourrait être une perspective. Reste le rez-de-chaussée pour lequel la discussion est ouverte.

Barjac est déjà une Cité d'art qui depuis longtemps accueille, outre Anselm KIEFER, des œuvres et de nombreux artistes renommés : DUNCAN, BOETTCHER, SORIOU, LONCHAMPT, GIL, etc.

Aujourd'hui c'est une partie de l'œuvre de Pierre BRUN, sculpteur et ancien résident barjacois, qui vient de rejoindre notre cité grâce à la générosité des héritiers avec lesquels une convention de prêt devra être signée. Les œuvres les plus importantes et les plus lourdes feront l'objet d'un nouveau transport pour lequel une entreprise spécialisée sera requise.

Un lieu dédié à l'art serait un nouveau moteur pour Barjac, qui doit faire face aux difficultés de l'agriculture et l'industrie.

La réhabilitation de cet immeuble, se fera comme pour le château par tranche, mais on peut d'ores et déjà lancer une étude globale pour son aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Se prononce favorablement pour la création d'une maison de l'art dans l'immeuble de l'ancienne poste et le lancement d'une étude globale d'aménagement,

Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets, à organiser le transport des œuvres de Pierre BRUN et à signer la convention de prêt avec les héritiers.

Subventions aux associations : C'est une somme globale de 65.120 € votée aux différentes associations à laquelle s'ajoutent 3.361 € versés au titre de l'aide communale 2018 -2019 afin de permettre l'accès aux activités culturelles et sportives sur la commune. A noter 1.290 € de cotisations d'adhérents extérieurs ont été encaissés au titre de 2018/2019. Des subventions exceptionnelles ont également été votées cette année à la Croix Rouge de Pont St Esprit 200 €, à l'Association des Grottes 100€, et à l'Association Abrace pour l'organisation du 1^{er} festival de Tango à Barjac 2.500 €.

Echange délaissé La Ribotte : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'échange déjà réalisé en 2017 et la création d'un nouveau chemin par la Société Ribotte, approuve à l'unanimité l'échange entre le nouveau et l'ancien chemin aujourd'hui désaffecté.

Création Poste rédacteur principal de 1^{ère} classe : le maire informe le conseil qu'un agent communal peut prétendre à un changement de grade, il appartient au conseil de décider de la création du poste correspondant. Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer le poste de Rédacteur principal 1ere classe.

Certification gestion durable forêts augmentation de l'adhésion Adhésion au label PEFC. sur l'ensemble de la superficie de la forêt soit 808 hectares et une cotisation de 330 € pour 5 ans . Ce label est une garantie pour le consommateur que le produit acheté est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts. Adopté à l'unanimité

Avenant compétence transport scolaire Région : La convention de délégation de compétence avec la Région pour l'organisation des transports scolaires est prolongée de 1 an.

Contrat Territorial Départemental : Le projet de la Salle d'évolution de l'Ecole Publique sera présenté au Conseil Départemental pour être subventionné au titre du Contrat Territorial 2020.

Questions diverses :

- Après un an de fonctionnement et d'évaluation, le tarif des repas livrés à la crèche est porté de 2.5 € à 3.20 €.
- La rénovation de l'éclairage de la bibliothèque est prévue, un éclairage led sera mis en place.
- Un vœu est voté contre la baisse des aides apportées aux communes par l'Agence de l'EAU

La séance est levée à 20 Heures.

Le Maire :

E CHAULET.



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX- M. BELIN -
Mme GORRIZ- Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD - M. VINOLO

Procuration de Laure ESNEE à Cyril GILLES

Avenant maîtrise d'œuvre aménagement entrée de l'agglomération Zone Artisanale :

Suite aux différentes réunions organisées pour l'aménagement de l'entrée de la zone d'activité 2 solutions ont émergé : un tourne à gauche et un giratoire.

La solution du giratoire plus onéreuse mais répondant à l'ensemble des objectifs de sécurité, de ralentissement en entrée d'agglomération et de desserte de la zone a été retenue pour un montant prévisionnel de 650.000 € HT. Un avenant doit donc être passé avec le bureau d'études AMEVIA Ingénierie suivant la solution retenue.

Assainissement : Admission en non – valeur :

Admission en non-valeur pour un montant total de 648,92 € sur le budget assainissement selon l'état de produits non recouvrables émis par la Trésorerie.

Vente en appel d'offre d'une coupe de bois :

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal est favorable à la vente d'une coupe de bois d'une contenance de 15 Ha lieu-dit « Serre de Fabre ». M. BELIN informe les conseillers que cette coupe difficile d'accès est essentiellement constituée de chênes verts âgés. Ces coupes en complément de l'affouage permettent d'accélérer le processus de régénération de notre forêt vieillissante.

Demande de subvention fonctionnement du cinéma auprès du département :

Mme Bofill rappelle les principales données du fonctionnement du cinéma : fréquentation, programmation, classement Art et Essai et augmentation substantielle en 2019 de la subvention du CNC. M. le maire regrette que cette activité culturelle récurrente qui rayonne sur un territoire bien au-delà des frontières communales ne bénéficie pas du soutien de la Communauté de Communes, une demande de subvention de 2.000 € lui sera adressée. Le Département pour sa part est sollicité comme les années précédentes pour une aide à hauteur de 6.000 € au titre du cinéma d'art et d'essai en milieu rural.

Subventions 2019 complément :

Le conseil à l'unanimité vote les subventions suivantes : UFAC 80 € - Prévention Routière Départementale 170 € – Etoile de Bessèges édition 2020 : 500 €.

Travaux en cours Padel :

Le permis de construire a été délivré et la consultation d'entreprises est terminée. L'analyse des offres est en cours.

Maîtrise d'œuvre maison ancienne poste : Suite à consultation publique le cabinet MIJE – Jean de MARGERIE de St de Maruéjols est retenu. Le conseil municipal, à la majorité, 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport 2018 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif.

M PRAUX présente les grandes lignes de ce rapport, il rappelle les lourds investissements réalisés sur la station depuis 2 ans pour en améliorer le fonctionnement : matériel, gestion des boues... et s'insurge du refus de l'Agence de l'eau de subventionner les travaux de réhabilitation de du réseau de la Rue du Bouc au seul motif d'un tarif d'assainissement trop faible : 0,70€/m3 pour Barjac au lieu des 1€/m3 minimum préconisé par l'Agence. Le rapport 2018 est approuvé à l'unanimité.

Fermeture de la Trésorerie de St Ambroix motion de soutien :

Malgré les promesses l'abandon par l'Etat du monde rural se poursuit, après la fermeture de la trésorerie de Barjac c'est celle de St Ambroix qui est aujourd'hui menacée, le conseil municipal à l'unanimité s'élève contre cette fermeture programmée et exprime tout son soutien à l'ensemble du personnel du Trésor touché par ces restructurations sans fin.

Question diverses :

- Le dossier pour la mise en place de filets pare-ballons au stade municipal vient de recevoir une subvention de la Fédération Française de Football pour un montant de 5.000 €. Les travaux ont débutés.
- L'aide au déménagement est étendue au personnel communal recruté en CDD, pour un montant de 400 €, plus 100 € par enfant à charge.
- Suite au rapport fourni par la société Suez sur les bornes à incendie, une consultation sera lancée pour la réparation ou le remplacement des bornes défectueuses.
- Après débat, une prise en charge de 75% des frais de transport et d'hébergement pour les élus désirant se rendre au Congrès des Maires à Paris, est votée à la majorité, une abstention et une voix contre.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire :

Edouard CHAULET



Edouard Chaulet

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Novembre 2019

PRESENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX- M. BELIN – Mme ESNEE - Mme GUYONNAUD – Mme QUET - M EL ATTAR - M. IPSILANTI - - M. RAYBAUD -

Procuration de M DIVOL Christian à Cyril GILLES et de Mme Carmen GORRIZ à Mme QUET Marie-thérèse

Attribution de compensations de la communauté de communes de Cèze Cévennes : Le maire donne lecture du rapport de la la CLECT de la communauté des communes fixant les attributions de compensation définitives pour 2019. Il rappelle le contentieux ouvert en tribunal administratif pour les attributions de 2017 et de 2018. Ce nouveau rapport est établi suivant les mêmes bases notamment en ce qui concerne la compétence enfance et le reste à charge pour la commune. Il regrette que de la communauté n'assume pas complètement ses responsabilités en matière de petite-enfance et son manque de transparence.

A l'unanimité le conseil municipal rejette le rapport de la CLECT 2019.

Approbation du projet Bourg-Centre : Le contrat Bourgs-Centre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région Occitanie, la commune de Barjac, la Communauté de Communes De Cèze-Cévennes, le Pays des Cévennes et le Département du Gard. Il a également pour objectif : d'améliorer le cadre de vie des habitants en développant les équipements structurants, tels que les équipements publics, d'aider au maintien et à la diversification des services à la personne, de valoriser le patrimoine naturel et culturel. Plusieurs opérations qui doivent s'étaler dans le temps ont été retenues dans ce dossier : la réhabilitation de la maison Bertrand, de l'ancienne Mairie, du Donjon, le réaménagement de la Rue du Bouc, de la place Renaissance, de la place Dc Roques, la mise en place de cheminements doux reliant les quartiers nouveaux au Centre Ancien.... Seules 4 communes sur le périmètre du Pays des Cévennes ont été retenues : Barjac, Anduze, St Jean du Gard et St Ambroix. Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer ce contrat qui sera finalisé avec la Région courant décembre.

Participation financière pour l'élaboration du dossier Bourg-Centre : Le Maire donne lecture du courrier du Président de la communauté des communes de Cèze-Cévennes sollicitant la commune pour une prise en charge, après diminution des subventions de la région, de la totalité des frais de réalisation du dossier soit 15.799 €. Le conseil demande à ce que ce dossier soit financé également par la communauté des communes, qui une fois encore apparaît comme une « simple boîte-aux-lettres ».

Projet Maison Médicale : Suite au départ annoncé de la doctoresse, Mme Dauphin, Monsieur le Maire fait le point sur la situation médicale à Barjac et rappelle des multiples efforts qui ont été effectués depuis très longtemps en vain. Un projet privé de maison médicale lui a été présenté, la commune apporterait son soutien à cette réalisation en cédant une partie de son terrain de la Lauzière en face la crèche. Le Conseil Municipal, propose que le terrain soit vendu suivant le même principe que pour l'opération de la micro-crèche, soit le coût de la viabilisation au m² : 23,22€/m². L'acquéreur disposera d'un délai de 6 mois pour finaliser cette acquisition.

Question diverses :

- Adoption du schéma de lecture publique, une convention sera signée avec le Département pour le développement de la lecture publique et le soutien au fonctionnement et à la gestion de la bibliothèque.
- Suite à l'accession en Division supérieure de l'équipe première de l'ESB, la subvention 2020 sera augmentée de 2.500 € pour couvrir notamment l'augmentation des frais d'arbitrage et des frais de déplacement liés à cette accession.
- Une subvention de 300 € est votée à la Croix-Rouge de Pont-St-Espirit.
- Décision de fournir une collation aux enfants présents à la garderie du matin et du soir moyennant une participation des parents de 50 cts.
- Le concours des plus vitrines de Noël est reconduit cette année.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire :

Edouard CHAULET

